

# ***PIÈCE C.03***

***RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'INCIDENCE***

# SOMMAIRE

I. AMÉNAGEMENTS VISÉS.....	3
II. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	3
III. INCIDENCES PRÉVISIBLES ET MESURES MISES EN ŒUVRE.....	3
IV. MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION .....	4
V. COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION EN GESTION DE L'EAU.....	4
V.1. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée.....	4
V.2. Contrat de rivière de La Nartuby.....	4
V.3. Compatibilité du projet au Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).....	4
V.4. Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).....	4
V.5. Le Territoire à Risque Important d'Inondation de l'Est-Var.....	4
V.6. Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRNI) de La Nartuby.....	4
VI. ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 .....	4

## I. AMÉNAGEMENTS VISÉS

Le projet concerne la mise en place de 2 bassins de rétention d'eau à ciel ouvert dans le bassin versant du vallon des Tours, qui est l'un des 4 vallons principaux de la commune de Draguignan alimentant la Nartuby. Ces 2 bassins sont positionnés au niveau des deux affluents de ce vallon.

Ces bassins serviront à écrêter les crues du vallon des Tours, pour ces 2 affluents, en amont de zones aujourd'hui urbanisées représentant des enjeux, et à réguler leurs débits et les transférer vers l'aval.

Ces bassins seront réalisés en terrain naturel, permettant ainsi d'assurer une infiltration complémentaire des eaux et une vidange des bassins en moins de 48h (environ 3h pour le bassin Cimetière et 7h pour le bassin des Tours). Ainsi, en dehors des périodes de pluies, ces bassins seront vides.

## II. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les zones d'étude des 2 bassins (bassin Cimetière et bassin des Tours) s'inscrivent dans un environnement présentant les caractéristiques suivantes :

Topographie	Les bassins s'inscrivent en pied de pente de la montagne de Malmont, au niveau de 2 affluents du vallon des Tours.
Climat	Le climat est chaud et tempéré. Les précipitations annuelles s'élèvent à 722 mm.
Géologie	Les zones d'étude s'inscrivent sur des dolomies et des calcaires.
Hydrogéologie	Les zones d'étude sont concernées par la masse d'eau FRDG520 « Domaine marno-calcaire et gréseux de Provence est – BV Côtiers est ». Cette masse d'eau constitue un ensemble dépourvu d'aquifère majeur reconnu. Les objectifs de « bon état » quantitatif et chimique de la masse d'eau FRDG520 ont été atteints en 2015.
Captage	Le site des Tours se trouve dans le périmètre de protection éloignée du captage de Saint-Anne.
Hydrologie	La zone d'étude du site des Tours est concernée par la présence de 2 cours d'eau à écoulement intermittent, dont un traversant le site et pour lequel une demande de déclassement a été déposée.
Risques naturels	Les sites sont concernés par des zones basses hydrographique. Le site des Tours est en zone rouge (R1) et en zones soumises à aléa exceptionnel. Les zones d'étude du projet sont soumises à un aléa retrait-gonflement des argiles allant de modéré à important. La commune de Draguignan est située en zone de sismicité 3 (modéré).
Zone humide	Les zones d'étude du projet ne sont pas concernées par des zones humides identifiées à l'échelle départementale. Les inventaires réalisés sur site ont permis de conclure à l'absence de zones humides sur les zones d'étude.
Milieu naturel	Les sites Natura 2000 ZPS – Directive Oiseaux « Colle du Rouet » et ZSC – Directive Habitat « Forêt de Palayson – bois du Rouet » sont situés à environ 5 km à l'Est des zones d'étude du projet. Les zones d'étude du projet sont situées à l'écart des ZNIEFF de type 1 et 2 du territoire. Il n'y a pas d'autre zonage sur l'aire d'étude (ENS, ...). D'après l'atlas biodiversité du SRADDET, les zones d'étude du projet se trouvent au droit de zones artificialisées et n'interceptent aucun enjeu du SRCE.
Biodiversité	Plusieurs espèces protégées à enjeu faible à modéré ont été observées sur les zones d'étude. Pour le site de Cimetière, la situation en zone urbaine, l'état entretenu de la parcelle, dans un contexte enclavé au sein d'un quartier résidentiel, limitent l'attractivité de cette dernière pour les espèces patrimoniales les plus exigeantes. Pour le site des Tours, la présence de chênes assez remarquables s'avère favorable à la présence du grand Capricorne. Le vallon est utilisé comme corridor de transit pour les chiroptères locaux, enfin plusieurs espèces à

	faible enjeu (mammifères, reptiles communs, oiseaux) exploitent le sous-bois de la parcelle que constitue l'emprise du projet, qui s'avère être une zone refuge pour la faune au sein d'un secteur résidentiel et assez proche de l'urbanisation de la commune de Draguignan.
Milieu humain	La commune de Draguignan est concernée par les documents d'urbanismes PLU et SCoT. Présence de moustique tigre sur le département.
Paysage et patrimoine	Les deux sites offrent une perspective paysagère vers le Sud-Ouest Les bassins de Cimetière et des Tours se situent respectivement dans et à la limite du périmètre de protection au titre des abords des monuments historiques « PDA du centre-ville de Draguignan » ainsi que dans et à la limite de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Draguignan.

## III. INCIDENCES PRÉVISIBLES ET MESURES MISES EN ŒUVRE

Les principaux effets potentiels du projet concernent la phase de travaux avec le risque de pollutions accidentelles et la pollution par les eaux pluviales du chantier. Le chantier n'aura pas d'incidence directe sur les écoulements, ils seront maintenus dans leurs fossés le temps des travaux et le raccordement des écoulements se fera à la fin des travaux, lors de la mise en service des bassins, par les ouvrages d'entrée et de sortie. Des mesures seront également prises en compte pour la protection des ressources en eau et notamment vis-à-vis de la protection du captage de Saint Anne, bien qu'à ce jour la zone d'étude du site des Tours ne figure pas dans le périmètre de protection rapprochée, ses prescriptions ont toutefois été prises en compte pour la conception.

Vis-à-vis du risque de crue, la base vie (sanitaires et zone de stockage), mutualisée pour les 2 bassins, sera placée sur un site extérieur, à l'écart des zones d'inondation. Seule l'emprise des travaux des bassins sera soumise au risque de crue torrentielle. Le risque de pollution des cours d'eau sera limité par le management environnemental qui sera mis en place sur les chantiers des bassins.

Pour la phase de chantier, les mesures de lutte contre la prolifération du moustique tigre feront l'objet de dispositions particulières qui seront inscrites aux cahiers des charges des entreprises (sensibilisation, éviter la création de gîtes larvaires et les supprimer le cas échéant, ...).

En phase exploitation, l'objectif de ces bassins est d'écrêter les crues torrentielles des 2 affluents du vallon des Tours et de réguler leurs débits afin de protéger les zones urbanisées en aval. Les incidences de ces bassins seront positives en période de crue pour les zones bâties en aval jusqu'à une occurrence décennale.

Ces bassins seront réalisés en terrain naturel enherbé, permettant ainsi d'assurer une infiltration complémentaire des eaux et une vidange des bassins en moins de 48h. Ainsi, en dehors des périodes de pluies, ces bassins seront vides. Seuls les ouvrages d'entrée (déversoir de sécurité) et de sortie (déversoir de vidange et de régulation et zone de surverse latérale) seront constitués en parement bétonnés (ou en gabions) et de conduites béton. Les bassins feront l'objet d'entretiens réguliers et de contrôles de leur bon fonctionnement afin de garantir la lutte contre les pollutions et le maintien du bon fonctionnement de ces aménagements au cours du temps.

Les zones d'étude des bassins se situent en partie en zone urbanisée. Aucune espèce à enjeu local n'a été répertoriée sur ces zones d'étude. Des mesures d'évitement et de réduction seront mises en œuvre, soit adaptation de la période de démarrage des travaux à la phénologie des espèces, protocole spécifique d'abattage des arbres pour les chiroptères, mise en défens d'un plant d'Alpiste mineur et des habitats naturels sensibles, aménagement de gîtes et d'hibernaculum en faveur de la faune, et plantations et semis d'espèces végétales locales. Des boisements seront conservés en partie sur le site des Tours.

Pour la zone d'exploitation, les bassins de rétention sont conçus pour permettre une vidange en 3 heures pour le bassin Cimetière et 7 heures pour le bassin des Tours et ainsi éviter toute stagnation prolongée des eaux. Ces délais étant largement inférieurs au temps nécessaire au développement larvaire du moustique-tigre, ces bassins ne présentent aucun risque significatif en matière de santé publique.

## IV. MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION

Le projet fera l'objet d'une démarche de suivi environnemental durant les travaux, amorcée dès la phase d'étude. Toutes les prescriptions relatives à la protection de l'environnement en phase chantier seront détaillées dans un Plan de Respect de l'Environnement (PRE).

Afin de garantir la pérennité des ouvrages réalisés et de conserver leur efficacité à leur optimum, les bassins de rétention du vallon des Tours feront l'objet d'une surveillance et d'un entretien au cours de leur phase de fonctionnement.

## V. COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION EN GESTION DE L'EAU

### V.1. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée

Le projet, par son action sur l'écrêtement des crues, de maîtrise des écoulements lors des crues torrentielles et les mesures prises en phase chantier contre les espèces exotiques envahissantes et pour la protection de la ressource en eau, est compatible avec les orientations et dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027.

### V.2. Contrat de rivière de La Nartuby

Le projet permet d'améliorer la gestion quantitative des eaux pluviales et de réduire l'impact des écoulements rapides de crue sur les milieux aquatiques et anthropiques. Ainsi le projet répond aux objectifs du contrat de rivière La Nartuby n°2.

### V.3. Compatibilité du projet au Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Le projet ne prévoit pas de remblais dans la zone d'expansion de la crue de référence du vallon des Tours. Les remblais nécessaires à la réalisation du bassin sont situés en zone de crue exceptionnelle (volume = 180 m<sup>3</sup>). Ce remblai sera largement compensé par la création d'un bassin de rétention des eaux (bassin Tours 2, volume = 1 500 m<sup>3</sup>). La création des bassins permettra de réduire le risque lié aux inondations, notamment pour les crues faibles à modérées, et d'améliorer la sécurité des populations exposées à ce risque.

L'impact sur les zones d'expansion des crues sera positif, car les bassins d'écrêtement augmenteront la capacité de stockage des crues, réduisant ainsi les risques associés.

Le projet est donc compatible avec les dispositions du PGRI RM.

### V.4. Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

Le projet répond à l'action n°52 B du PAPI : réalisation des aménagements de lutte contre le ruissellement sur la commune de Draguignan et répond à l'Objectif Stratégique n°3. Ainsi, ce projet est compatible avec le PAPI de l'Argens et des côtières de l'Esterel.

### V.5. Le Territoire à Risque Important d'Inondation de l'Est-Var

En diminuant le risque d'inondation par ruissellement, le projet répond aux objectifs du TRI de l'Est-Var.

## V.6. Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRNI) de La Nartuby

En outre, le projet des bassins de rétention, inscrit dans le PAPI complet de l'Argens et des côtières de l'Esterel, est conforme et respecte les prescriptions du règlement du PPRNI.

## VI. ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Au regard des atteintes négligeables sur les espèces d'intérêts communautaires, la réalisation du projet n'aura pas d'incidence notable sur les sites Natura 2000 ZPS – Directive Oiseaux « Colle du Rouet » et ZSC – Directive Habitat « Forêt de Palayson – bois du Rouet ».

Le projet ne portera donc pas atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ces 2 sites.